

Bureau du 29 septembre 2003

Décision n° B-2003-1722

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Opération 10 000 enfants pour une forêt - Fonds de concours**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La commune de Décines Charpieu dispose d'un terrain situé sur le site du Machet, à proximité de l'autoroute. La localisation du terrain (en bordure de l'autoroute) et son usage ancien (décharge) limitent fortement ses possibilités d'utilisation.

Par ailleurs, la Commune est engagée dans diverses actions de protection et de valorisation de l'environnement, dont le projet nature branche nord du V Vert. Aussi la Commune a-t-elle engagé une action pédagogique avec les écoles primaires et les enfants de Décines Charpieu en vue de transformer cet espace en forêt.

Pour cela, la Commune a mis en place un partenariat avec l'Office national des forêts dont les agents réalisent des actions d'animation en classe et accompagnent les enfants durant l'atelier de plantations d'arbres et de fleurs. A raison de 300 à 400 enfants impliqués chaque année, le projet s'étalerait sur une période de 20 ans.

Pour 2003, il est prévu de faire participer entre 350 et 400 enfants durant les mois d'octobre et de novembre.

Le coût total de cette action (acquisition des plants, préparation du sol, animations) est estimé à 22 350 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une aide forfaitaire de 4 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement lors de sa réunion du 9 septembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Accepte la participation de la Communauté urbaine au projet 10 000 enfants pour une forêt porté par la commune de Décines Charpieu sous forme d'un fonds de concours d'un montant forfaitaire de 4 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes y afférents, notamment la convention d'attribution du fonds de concours.

3° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants - compte 657 140 - fonction 833 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,